

Charte d'engagement Chasseur de solitude

Vous devenez chasseur de solitude.

À ce titre, vous acceptez les engagements suivants et consentez à les respecter :

- ✔ **Mener une action désintéressée et non lucrative** : proposer une aide complètement gratuite et non marchande. Ne pas faire de démarchage actif (ne pas vendre de produits, ni services aux personnes âgées rencontrées). Ne pas récupérer les données personnelles des personnes âgées rencontrées à des visées commerciales.
- ✔ **Intervenir de manière autonome et en votre propre nom** : en devenant chasseur de solitude vous intervenez indépendamment des actions menées par l'Association Petits Frères des Pauvres.
En ce sens, vous ne pouvez, vous présenter auprès d'une personne âgée en tant que bénévole Petits Frères des Pauvres.
- ✔ **Ne pas rester seul(e) face à une situation difficile** : si vous êtes confronté(e) à une personne dans une situation de danger ou en risque de danger, informez l'organisation compétente qui saura prendre en charge et répondre à la problématique (voir guide bonnes pratiques de votre kit d'engagement).
- ✔ **Ne pas porter atteinte aux personnes âgées rencontrées** : vous proposez votre soutien sans porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique de la personne. Vous ne divulguez pas d'informations ou d'éléments relatifs à la vie privée de la personne sans son consentement.